



**PRÉFET
DES HAUTES-
PYRÉNÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**SÉCURITÉ
ROUTIÈRE VIVRE,
ENSEMBLE**

Dossier de demande de subvention PDASR 2024

Pièces à fournir **avant le 31 janvier 2024** :

- la fiche action locale (une par action)
- le règlement du PDASR 2024 signé,
- le contrat d'engagement républicain signé,
- le statut (pour les associations),
- le bilan budgétaire de l'année précédente présenté en assemblée générale (pour les associations),
- le RIB,
- le(s) devis.

Pièces à fournir **après** réalisation de l'action :

- **Le bilan de l'action** où sera précisé (fiche bilan en téléchargement sur le site) :
 - le nombre de participants,
 - les points forts, les points à améliorer,
 - les pistes d'évolution souhaitées de l'action, le cas échéant,
 - le ressenti du public cible et des intervenants vis-à-vis de la pertinence de l'action,
 - la couverture média (presse, internet, reportage TV...).
- **Un bilan financier** comportant : une fiche récapitulative des dépenses accompagné des factures.

Le traitement du dossier ne sera possible que sur dossier complet à adresser par mail à l'adresse suivante : pref-bsrt@hautes-pyrenees.gouv.fr